

Sur la plage de Mare à Sole, rive sud du golfe d'Ajaccio, les vaches ont pris possession du domaine public maritime.

PIERRE-ANTOINE FOURNIL

Passé le moindre grain de sable dans les micros de l'audioconférence qui s'est tenue hier, entre l'État et les élus premiers de cordée, pour évoquer le dossier sensible, parce que faisant partie intégrante de la vie insulaire, que constitue la réouverture des plages. Un sujet dont on parle beaucoup depuis la fin de la semaine dernière.

Un sujet qui fait sens au cœur du déconfinement, version corse. Un sujet, également, à propos duquel chacun sait qu'il faudra partager le meilleur en termes d'organisation.

Personne donc pour mettre son grain de sel ni pour bâtir un dispositif sur du sable. Bien plutôt pour partager idées, pistes, avis, chaque maire ayant sur sa commune des conditions de sécurité optimales à orchestrer mais avec des territoires communaux présentant individuellement des caractéristiques diverses et propres.

Point d'étape avec le préfet Robine.

« Ce qui ressort de la réunion, c'est le souhait de rendre l'accès aux plages possible pour la po-

pulation insulaire et ce souhait a été exprimé par la plupart des maires. Il y a, néanmoins, eu quelques exceptions qui se sont manifestées, j'en ai noté trois, Ajaccio, Corti-Chiavari, Pianottoli-Caldarellu. Les édiles de ces communes ayant en effet souligné, qu'a priori, ils n'étaient pas forcément sur une réouverture immédiate de leur littoral. Pour synthétiser, globalement, tout le monde a fait part de son désir de voir les plages à nouveau accessibles, avec des temporalités diverses. Mais tout le monde a aussi affirmé être conscient qu'il fallait que les plages ouvrent avec un certain nombre de mesures de nature à assurer les règles sanitaires en vigueur, gestes barrières et distanciation sociale, à la clé. Cela a été unanime. »

D'accord également, les intervenants, pour s'atteler à rechercher le bon équilibre. Au-delà, leur a précisé le représentant de l'État, « je leur ai envoyé un message qui, je pense, a été compris, dès lors que les maires sont très soucieux de la sécurité de leurs administrés. Ce message, rappeler qu'outre la recherche de l'équilibre,

il est nécessaire d'afficher de la cohérence par rapport à nos concitoyens. Mon propos a été clair, il a consisté à dire que je ne jugeais pas cohérent le fait de prendre des positions de principe sur la fermeture des écoles tout en me demandant de rouvrir les plages. J'ai ouvertement et publiquement posé cette réalité, et personne ne m'a porté la contradiction. Après deux bonnes heures de discussion dans une ambiance collective que je salue, sans aucune voix dissidente, durant lesquelles chacun a pu donner son point de vue, nous avons convenu, d'une part, de nous recentrer sur la recherche d'un équilibre entre opportunité de faire profiter les Corses de la nature et la nécessité d'observer une stricte sécurité sanitaire. D'autre part, d'être cohérent non seulement sur ce que je viens d'indiquer, mais également entre les communes elles-mêmes. Ce sont là les deux conclusions de cette rencontre. »

#### Cohérence avant tout

Traduction concrète, les maires vont se consulter par



bassins de vie, à l'échelle essentiellement des communautés de communes, le périmètre pouvant, d'ailleurs, être un peu plus large, agréé le préfet. « C'est le maire de Vico (communauté de communes Spelunca-Liamone, ndr), M. Colonna, qui a proposé ce mode opératoire me semblant être pertinent dans la mesure où les plages de l'Extrême-Sud ne sont pas identiques à celles du nord du département. À la clé, les maires ont prévu d'élaborer, et toujours par bassin de vie, un

cahier des charges des mesures qu'ils verraient bien accompagner la réouverture. Je leur ai proposé, ils ont accepté, que les services de l'État - notamment les sous-préfets et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - participent à l'élaboration des cahiers des charges. Ces derniers devraient m'être soumis à la fin de la semaine. L'objectif visé, une réouverture des plages là où cela est envisageable, et dans le courant de la semaine prochaine ». Du côté de la cité impériale, « le maire, je

lui en donne acte, s'inscrit dans une logique, il a explicité sa position qui consiste à y aller progressivement et à maintenir un signal rappelant qu'il est préoccupé par la situation sanitaire. Non seulement j'en prends acte mais je le soutiens dans sa démarche. Ajaccio relevant d'une problématique particulière, et je l'aiderai. Hormis les trois territoires communaux qui ne souhaitent pas rouvrir au plus tôt leur littoral au public, les autres doivent donc me présenter un dossier qui sera inspiré par le cahier des charges de leur bassin de vie, ainsi qu'en ont décidé les communes elles-mêmes. »

In fine, les décisions du préfet seront prises commune par commune, « et, bien sûr, en liaison avec le maire. J'ai incité chacun à de la cohérence dans son action. Pour autant, je n'ai pas signé un bon d'ouverture automatique. Pour les trois élus qui veulent patienter un peu, c'est juste une question de temporalité et de progressivité. Nous respectons leur liberté et allons continuer à travailler de concert pour savoir comment l'on peut adapter les choses ».

ANNE-C. CHABANON